

# INF'EAU VERDON

Partageons notre rivière...

*Édité par le Parc naturel régional du Verdon dans le cadre du S.A.G.E. Verdon (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Verdon). N° 11 – Hiver 2009-2010.*

## Libre circulation

*Suppression d'un obstacle sur l'Artuby*



Avant

En juillet 2009, le SIVOM Artuby Verdon a démantelé un seuil barrant l'Artuby sur les communes de la Bastide et de la Martre.

Ce petit barrage créé il y a une trentaine d'années permettait de maintenir une hauteur d'eau suffisante pour alimenter les bassins de la station de pompage d'eau potable. Cet aménagement s'est avéré peu concluant du fait de l'obstruction régulière des conduites. Le SIVOM Artuby Verdon a donc choisi de capter l'eau directement dans la nappe de l'Artuby pour alimenter la station.

En période de crue, cet aménagement contribuait au débordement de la rivière et entraînait l'inondation de la station de pompage. Il constituait également un problème pour la circulation des habitants de la rivière (poissons, invertébrés aquatiques, etc.) et des sédiments (graviers, etc.).

Les nouvelles réglementations vont entraîner une réduction du nombre des obstacles ou leur aménagement. La circulation des êtres vivants et des sédiments contribue à la qualité du milieu.



Après

## Un contrat Natura 2000 pour une zone humide

# Préserver

# les sources du Colostre

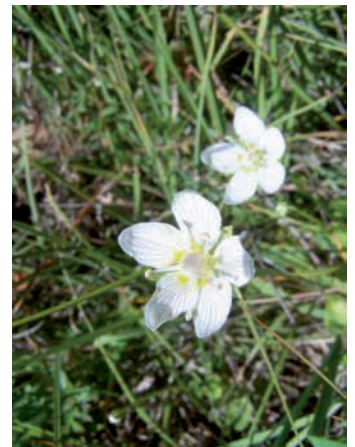
*Natura 2000 est un réseau de sites remarquables sélectionnés par chaque pays de l'Union européenne. Si, dans ces sites, les activités humaines ont leur place, les propriétaires et usagers des lieux sont incités à les protéger. Ils peuvent recevoir des contreparties financières en échange d'actions de protection ou de restauration. La zone humide des sources du Colostre va bénéficier d'un contrat Natura 2000.*



La zone humide de Bouges

Le marais, situé au lieu-dit Bouges à Saint-Jurs (sources du Colostre), est une zone humide qui présente un grand intérêt. Elle abrite, en effet, de nombreuses espèces de plantes bien particulières et caractéristiques des zones humides ; elle contribue à la préservation de la qualité de l'eau ; elle joue un rôle d'éponge en stockant l'eau en période humide et la restituant en période sèche.

Cette zone, située dans le site Natura 2000 « Montdenier, Mourre de Chanier, gorges de Trevans », devrait prochainement bénéficier d'un contrat Natura 2000 signé par l'Office national des forêts, gestionnaire des lieux. Ce contrat va permettre d'apporter des financements afin de limiter la fermeture du milieu en bordure du marais, dans des secteurs qui avaient fait l'objet de plantations de pins noirs. Cela va favoriser les milieux ouverts caractéristiques de la zone humide, très rares à l'échelle du massif du Montdenier, et qui servent d'abris à une faune et une flore parfois menacées.



Parnassie des marais

## Vinon-sur-Verdon

### Du peuplier pour les chaudières



Les travaux d'entretien et de restauration de la végétation du lit et des berges du bas Verdon, lancés par le Parc naturel régional du Verdon, en juillet 2009, en amont du pont de Vinon-sur-Verdon, ont permis de récupérer du bois. La commune propriétaire de la rive gauche a récolté environ 300 m<sup>3</sup> de peupliers. Ce bois va être valorisé : il sera transformé en plaquettes forestières qui serviront de combustible pour alimenter des chaudières à bois.

■ **Contact au Parc :** Guillaume Ruiz, technicien rivière

### Comité de rivière Verdon

Le comité de rivière, instance qui regroupe élus des collectivités, usagers de l'eau et représentants des services de l'État pour mettre en œuvre le programme du contrat de rivière Verdon, s'est réuni le 23 octobre dernier à La Palud-sur-Verdon. Rappelons que ce contrat de rivière est un programme d'actions sur 5 ans pour la gestion des rivières, la préservation des milieux aquatiques, et le partage de la ressource. Cette réunion a permis de faire le point sur l'état d'avancement des 107 actions prévues au programme 2008 - 2013, et de partager des objectifs pour l'année 2010.

### Partenariat Parc du Verdon / Société du Canal de Provence

La convention de partenariat entre le Parc du Verdon et la Société du Canal de Provence, prévoit que cette dernière contribue financièrement aux investissements permettant d'améliorer la qualité de l'eau du Verdon. La première station d'épuration ayant bénéficié de ces financements est celle de Montagnac. Son inauguration, le 9 décembre, a été l'occasion de présenter à tous les membres du comité syndical du Parc la démarche de partenariat.

■ **Contact au Parc :** Florence Carone, animatrice du Contrat Rivière et chargée de projet zones humides



## Campagne pesticides

### De nouveaux financements pour les collectivités

La contamination des eaux de certaines zones du bassin versant du Verdon par des produits issus de pesticides demande à chacun de se mobiliser pour préserver et améliorer la qualité de notre eau. L'utilisation de pesticides dans les zones non agricoles peut contribuer de manière significative à la contamination des eaux car les surfaces traitées sont souvent imperméables : le risque sanitaire et environnemental est plus important en zone non agricole pour les mêmes quantités appliquées.

Le programme « pesticides dans les Alpes-de-Haute-Provence, de la sensibilisation aux alternatives », porté par le Conseil général depuis juillet 2008 en partenariat avec le groupement des agriculteurs biologiques Agribio 04, a permis d'établir un diagnostic de l'utilisation des pesticides par les publics non agricoles (collectivités territoriales, jardinerie, professionnels des espaces verts, acteurs du tourisme vert, jardiniers amateurs, gestionnaires d'infrastructures).



Désherbeur mécanique à brosse

Ce diagnostic a permis de définir un programme d'actions qui a débuté par l'organisation de réunions d'information sur les alternatives aux traitements chimiques pour l'entretien des espaces verts (17 et 19 février 2009 à Saint-André-les-Alpes, Castellane et Gréoux-les-Bains), l'organisation d'une demi-journée de démonstration de matériels alternatifs (15 juin à Gréoux-les-Bains), et se poursuivra par la diffusion d'une plaquette d'information ainsi que la mise en œuvre d'actions de formation et de sensibilisation. Ce plan d'actions sera mis en œuvre sur deux ans, et comprend des actions spécifiques à chaque type de public.

En parallèle le conseil général a décidé d'apporter des aides financières aux collectivités souhaitant s'engager dans l'élaboration d'un plan de désherbage alternatif ou acquérir des matériels de désherbage alternatif. Ces aides, qui viennent compléter le dispositif d'aides existant déjà auprès de l'Agence de l'Eau, peuvent porter le cumul des aides à 80 %.

■ **Contact au Parc :** Corinne Guin, chargée de mission eau

### Augmentation des débits minimum à l'aval des barrages de Chaudanne et Gréoux-les-Bains :

### Le compte à rebours a commencé...

Le 14 février 2008, la Commission Locale de l'Eau du Verdon, instance chargée d'élaborer la stratégie de gestion de l'eau sur tout le bassin versant du Verdon, décidait l'augmentation des débits réservés (débits minimums qu'EDF doit délivrer à l'aval du barrage quand l'usine ne turbine pas) des barrages de Chaudanne et d'Esparron-de-Verdon.

Cette augmentation permettra d'améliorer l'état des milieux aquatiques. Depuis cette décision, la mise en œuvre des nouveaux débits, prévue à l'automne 2010, se prépare :

- La commune de Castellane a réalisé les travaux d'élargissement de la route d'accès au quartier d'Angles. En effet, avec le nouveau débit, les camions (secours, poubelles, etc.) ne pourront plus emprunter le gué situé en aval du barrage, et la route en encorbellement ne leur était pas accessible.
- EDF, qui mettra en place deux microcentrales permettant de turbiner le nouveau débit, poursuit les démarches administratives (dossiers d'exécution, notice environnementale, enquête publique, etc.), ainsi que celles pour l'achat du matériel (nouvelle turbine, etc.) et la réalisation des travaux.

■ **Contact au Parc :** Corinne Guin, chargée de mission eau



Désherbeur thermique à flamme

